

**Devis n° CER007026**

Notre référence	PER04942
En date du	02/01/2025
Suivi par	HAMMOUCHE Ophélie
Tél du client	

**DEVIS TYPE INHUMATION**

Allée Alain Colas  
 53500 ERNEE  
 France

Mise en bière - Chambre Funéraire Pichot Ernée Allée Alain Colas Parc d'activités de La Hainaud 53500 ERNEE  
 Fermeture de cercueil - Chambre Funéraire Pichot Ernée Allée Alain Colas Parc d'activités de La Hainaud 53500 ERNEE  
 Levée de corps  
 Transport après mise en bière - Chambre Funéraire Pichot Ernée Allée Alain Colas Parc d'activités de La Hainaud 53500 ERNEE  
 Inhumation - Cimetière d'Ernée Route de Saint Denis 53500 ERNEE

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport de corps (avant ou après la mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou de 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

**Fournitures et services TTC en euros**

	Taux TVA	Prestations courantes TTC	Prestations complémentaires optionnelles TTC	Frais avancés pour le compte de la famille TTC
Préparation et organisation des obsèques		<b>251,00</b>	<b>1 136,00</b>	
Les démarches et formalités pour obsèques locales incluant la parution numérique de l'avis de décès	20,00	251,00		
La présentation et le séjour salon forfait 3 jours	20,00		421,00	
L'admission en salon ou cellule réfrigérée	20,00		263,00	
Soins de conservation	20,00		452,00	
Transport du défunt avant mise en bière (sans cercueil), pour retour du corps à domicile, dans une chambre funéraire ou tout autre lieu		<b>285,00</b>		
La housse sanitaire	20,00	85,00		
* Le véhicule agréé et son chauffeur pour le transport avant mise en bière	10,00	200,00		
Cercueil et accessoires		<b>1 104,00</b>		
Capiton Byblos Satin champagne	20,00	224,00		
* Cercueil VIENNE, sarcophage pin massif, teinte foncée, cuvette biodégradable, 4 poignées avec plaque nominative	20,00	880,00		
<b>Total cercueil et accessoires : 1104.00 € TTC</b>				
Mise en bière et fermeture du cercueil		<b>122,00</b>		
La mise en bière et fermeture du cercueil	20,00	122,00		
Transport du défunt après mise en bière (avec cercueil), pour convoi vers le cimetière, le crématorium ou tout autre lieu		<b>522,00</b>		
* Le corbillard et son chauffeur	10,00	522,00		
Cérémonie funéraire		<b>246,20</b>	<b>209,00</b>	
Maître de cérémonie	20,00		209,00	
2 Porteur(s) au service	20,00	246,20		
Inhumation		<b>791,00</b>	<b>14,10</b>	
# Démontage et remontage partiel d'un monument avec ouverture caveau	20,00	791,00		
1 Gravure sur monument en cimetière (le caractère)	20,00		14,10	
<b>Total fournitures et services TTC en euros</b>		<b>3 321,20</b>	<b>1 359,10</b>	<b>0,00</b>



\* Prestations et fournitures obligatoires # Prestations et fournitures réglementairement obligatoires en fonction soit des circonstances du décès, soit des modalités d'organisation des obsèques

« Article L.2223-18-1-1 du code général des collectivités territoriales

I.-Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.

II.-Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis. Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :

- 1° Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27 ;
- 2° Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique. »

Taux	Base taxable	T.V.A.	Total HT	Total TVA	Total TTC (€)
20,00	3 298,59	659,71	3 954,96	725,34	4 680,30
10,00	656,37	65,63			

Acceptation

Le Soussigné accepte le présent devis établi à sa demande et charge l'Entreprise, qui l'accepte, d'en assurer ou d'en faire assurer la réalisation par tous moyens à sa convenance selon les conditions générales imprimées sur le dossier. Le soussigné s'engage sans réserve à payer à l'entreprise la somme ci-dessus, majorée le cas échéant, des prestations qui seraient demandées postérieurement à l'établissement de ce devis, ainsi que de celles qui sont commandées à des tiers et dont les prix ne peuvent être déterminés à ce jour.

**Devis établi le 02/01/2025, valable 30 jours à compter du 02/01/2025**

Rappel : Les prix des prestations et fournitures, tant courantes que complémentaires optionnelles, sont présents dans la documentation générale librement consultable par le client dans les locaux de l'entreprise. Les montants des frais avancés pour le compte de la famille sont communiqués par les personnes tierces ou les administrations concernées.

Signature précédée de la mention  
"Lu et approuvé, bon pour acceptation"

Signature du conseiller  
Cachet de l'agence